

Divorce : Des chiffres alarmants

Suite de la p.20

Après cela, le risque de divorce diminuait lentement pour chaque année supplémentaire de mariage. En 2003, la garde des personnes à charge, la plupart du temps des enfants âgés de 18 ans ou moins, a été accordée par voie de procédure judiciaire dans le cas de 27 % des divorces. En France, pays de forte concentration d'immigration maghrébine (Algériens, Marocains, Tunisiens), la famille a changé. Les unions se sont précarisées comme en témoignent les chiffres du divorce. Dans les années 60, un couple sur dix divorçait. Aujourd'hui, un

sur trois. Les raisons de l'accroissement du nombre de divorces tiennent, pour une part non négligeable, à une exigence plus grande à l'égard du couple et à un désir d'une plus grande liberté sociale. Cette transformation de l'idéal du couple s'est faite concomitamment à l'autonomie grandissante des femmes. Ce sont d'ailleurs elles qui prennent l'initiative de la séparation dans la majorité des cas. Les attentes croissantes à l'égard de la vie privée proviennent également d'une montée en puissance des droits des individus et leur corrélat, l'épanouissement individuel. Les priorités ont changé : le souci

de cohésion familiale ne passe plus systématiquement avant le désir d'épanouissement individuel. Enfin, dernière évolution pouvant expliquer le nombre croissant des dé mariages : le phénomène de l'allongement de la durée de la vie qui a augmenté d'autant le risque de séparation. (1)- Le Quotidien d'Oran, 22 octobre 2006. (2) - La Vie Économique, Maroc, 22 février 2005. (3)- Jeune Afrique, 13 décembre 2005. (4) - Le Divorce, Statistique Canada, Le Quotidien, mercredi 9 mars 2005.

Quelques conseils pour réussir une séparation

Divorcez à l'amiable avec un projet d'accord largement mûri : c'est moins stressant et moins coûteux, pour tout le monde. Ne culpabilisez pas l'autre conjoint. Les torts sont toujours partagés. Ce n'est la faute à personne. Conservez de bonnes relations avec le conjoint pour le développement harmonieux de vos enfants et pour être en paix avec vous-même.

* Trouvez des accords consensuels larges et souples : évitez les situations de blocages, inutiles. Laissez la porte ouverte à l'avenir. Lorsqu'une difficulté persiste, mettez-la de côté. Demandez alors l'intervention d'une tierce partie neutre pour vous aider à surmonter la difficulté.

Soyez de bonne foi et plein de bonne volonté.

* Pensez toujours à préserver les enfants : gardez ou laissez votre ex-conjoint garder le contact. Et n'oubliez pas que s'ils veulent la fin d'une situation de crise, ils ne souhaitent pas la séparation de leurs parents.

L'enfant se sent abandonné par celui qui est parti,

et par celui qui est éventuellement moins disponible sur le plan affectif. Expliquez leur qu'ils gardent deux parents, qui les aiment autant qu'avant. N'oubliez pas que votre enfant aussi change de vie : deux maisons, les valises, les différents repères qui se modifient. Accompagnez-le. Mais prenez garde d'ignorer l'état d'esprit des enfants : ils comprennent souvent tout et réagissent mieux qu'on ne le suppose. Traitez-les donc les enfants intelligemment. Il est possible de les mettre dans la confiance, mais de façon graduelle, sans heurts, afin qu'ils puissent réaliser qu'en définitive, ils conservent leurs deux parents (sécurité affective et matérielle).

* Pensez prioritairement à vous : si nécessaire, faites vous suivre par votre médecin traitant. Consultez les professionnels de la santé (psychologues, psychothérapeutes, etc.). Alimentez-vous correctement. Prenez du repos, détendez-vous.

* Autant que possible, soyez très attentif à vos

proches : sécurisez-les sur votre état psychologique. Essayez de donner une image normale. Rares sont les personnes qui savent écouter avec empathie et une réelle bienveillance les soucis et difficultés des autres. Gardez ce rôle à vos amis véritables.

* Ne vous enfermez pas : profitez du temps disponible pour refaire du sport, pour rencontrer de nouvelles personnes, pour intégrer une association communautaire culturelle, de bénévoles ou de loisir. De nombreuses activités sociales et culturelles peu coûteuses existent. Les Centres Locaux de Services Communautaires (CLSC) disposent des ressources matérielles (aide financière, garde des enfants) et humaines (psychologues, psychothérapeutes, travailleurs sociaux, etc.) pour intervenir avec efficacité dans les situations de crise. Il est impératif de les consulter. D'autres ressources sont également disponibles : centres communautaires, Centre de Référence de Montréal, services sociaux, etc.

Reconnaître la violence conjugale...

Le concept de « violences conjugales » s'étend ici à toute relation de couple, avec ou sans lien légal, avec ou sans cohabitation ; le conjoint n'est pas seulement l'homme avec qui l'on vit, il peut être le petit ami, le fiancé. Toutes les femmes ayant vécu une telle relation au cours des douze derniers mois (5908) ont été interrogées. Un certain nombre d'entre elles (115) se sont séparées récemment et ne sont donc plus en plus en couple au moment de l'enquête. Ces dernières ont déclaré avoir subi avec cet ex-conjoint, dans l'année écoulée, trois à quatre fois plus de violences que les autres. Ainsi qu'il a déjà été mentionné lors de la présentation des premiers résultats, le terme de « femmes battues » couramment utilisé ne rend pas compte de la totalité des violences conjugales puisque les pressions psychologiques y sont prépondérantes. Ces atteintes psychologiques comprennent les actions de contrôle (exiger de savoir avec qui et où l'on a été, empêcher de rencontrer des amis ou un membre de la famille ou de leur parler), d'autorité (imposer des façons de s'habiller, de se coiffer ou de se comporter en public), les attitudes de dénigrement ou de mépris. Cette approche novatrice dans le domaine, a permis de décrire une forme moderne de la domination d'un sexe sur l'autre dans un contexte social où la relation de couple est en droit égalitaire. Violences conjugales et caractéristiques du couple : Avec l'avancée en âge, la proportion de situations de violences « graves » diminue, ce qui apparaît plutôt lié au recul du harcèlement psychologique, par contre les situations « très graves » se rencontrent à tous les âges de la vie. Les fréquences de ces situations de violences ne sont pas affectées par la présence d'enfants, ni par la durée de vie en couple, ce qui correspond assez bien au schéma du cycle des violences. Mais au regard du calendrier du déclenchement des actes violents, la thèse d'un engrenage inexorable des types de vio-

lences doit être nuancée : des situations de cumul de violences peuvent se déclencher très tôt et perdurer ; à l'opposé, des situations de harcèlement psychologique peuvent se dérouler tout au cours de la vie sans passage à des agressions physiques ou sexuelles. Si la précocité de la mise en couple n'accroît pas à elle seule la domination masculine, un écart d'âge de 10 ans ou plus entre conjoints entraîne un doublement des situations de violences. Les femmes mariées, et plus généralement celles qui vivent avec leur conjoint, déclarent nettement moins de violences que les femmes en couple qui ne partagent pas le même domicile (environ un tiers en moins). Violences conjugales et éléments socioculturels : religion, immigration, relations interculturelles, etc. : S'il apparaît que la perpétration des violences conjugales n'ait pas grand chose à voir avec le capital scolaire des femmes, l'infériorité du capital scolaire du conjoint semble accentuer l'exposition au risque de violences pour sa partenaire. Ainsi, des critères socioéconomiques tels que la catégorie socioprofessionnelle, le niveau d'études ou les revenus qui expliquent nombre de phénomènes sociaux sont peu discriminants s'agissant des mécanismes sous-jacents aux situations de violences conjugales. D'autres facteurs explicatifs sont à rechercher, en liaison plus étroite avec les représentations des rôles et fonctions masculines et féminines au sein du couple, et plus globalement des images sociales des femmes, ce sont des caractéristiques plutôt d'ordre socioculturel. Parmi ces éléments, la religion incarne une vision des rapports entre les sexes et un ensemble de règles de vie. L'éducation laïque, sans doute un peu plus égalitaire entre les sexes, semble moins engendrer de violences conjugales que l'éducation religieuse quelle qu'elle soit. De plus on observe une forte corrélation entre l'importance accordée à la religion et les

situations de violences conjugales, notamment gravissimes qui touchent 5,2 % des femmes qui accordent de l'importance à la religion, contre moins de 2 % parmi les autres. La grande imprégnation du religieux dans la vie quotidienne explique en partie que les situations de cumul de violences sont quasiment multipliées par trois chez les femmes musulmanes. C'est parmi les femmes immigrées d'origine étrangère qu'on trouve les plus fortes proportions de femmes accordant de l'importance à la religion, cette proportion dépasse 80 % chez les femmes d'origine maghrébine. Les femmes immigrées d'origine étrangère (à l'exception des italo-ibériques) sont plus fréquemment que les autres en situation de violences conjugales. Les femmes du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne se trouvent plus souvent en situations de violences conjugales du niveau le moins grave, elles déclarent deux fois plus de harcèlement psychologique que les autres femmes. Ces résultats sont très liés aux caractéristiques démographiques de ces groupes notamment l'âge, le mode de vie ; ils dépendent également d'autres critères comme l'isolement, la précarité, les conflits culturels. Pour les femmes issues de l'immigration (couramment nommées de la deuxième génération), de parents marocains ou algériens, l'indicateur global de violences conjugales est doublé. Ce taux élevé est dû principalement aux situations de violences « très graves ». Quel que soit l'indicateur, les situations de violences sont plus fréquentes parmi les couples mixtes que parmi ceux de même origine. Seules les femmes d'origine maghrébine ou africaine semblent vivre des situations de cumul de violences lorsque le conjoint est de même origine. (5)- Annexe N°2 : Extrait de l'Enquête Nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF), présentée en décembre 2000, SÉNAT, France.

ÉCOLE DES CHAMPIONS OLYMPIQUES
Dojang affilié à la F.Q.T. * n.234

50% de Rabais
sur les 50 premières inscriptions



MO60830 1465342

6400 16^{ième} Avenue, gymnase du Cégep de Rosemont.
www.taekwondoessabbar.com • 514-721-8173

École de conduite AMEL

« Votre sécurité avant tout »

* Reconnue par la SAAQ
* Professeurs expérimentés et certifiés

Tél.: 514-729-6330

3300, Boul. Rosemont #225, Montréal
Coin St-Michel. Bus 67 ou 197